

V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968. — Compétence. — Article 6.2. — Demande en intervention. — Exigence d'un lien suffisant. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.) — 19 juillet 2007, note Etienne Pataut, p. 847.

Tables des Sommaires 2006, par Pierre Callé, p. 857

Troisième Partie. — Documentation.

I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Double nationalité. — *Service national.* — Avenant France-Tunisie fait à Tunis le 4 décembre 2003. Décret n° 2007-1092 du 12 juillet 2007. — articles 1-2-3-4, p. 926

Gazoduc. — Accord France-Norvège de Paris du 27 mars 1995. Décret n°2007-1382 du 2 septembre 2007. — Articles 6, p. 927

II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

Propriété intellectuelle. — *Contrefaçon.* — Loi n° 2007-1544 du 29 octobre 2007 de lutte contre la contrefaçon, p. 932

III. — Communautés européennes.

Obligations non contractuelles. — *Loi applicable.* — Règlement (CE) n° 864/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II), p. 933-948.

Litiges. — *Procédure.* — Règlement (CE) n°861/2007 du parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges, p. 948-961

IV. — Informations diverses.

Mariage. — *Français à l'étranger. Autorités diplomatiques et consulaires.* — Réponse du ministre p. 962.

Kafala. — *Effets en France.* — Réponse du ministre, p. 963.

Nationalité. — *Article 30-3 du code civil.* — *Fin de non recevoir.* — Réponse du ministre, p. 964

Commission internationale de l'état civil. — *Partenariats enregistrés.* — *Reconnaissance.* — Convention sur la reconnaissance des partenariats enregistrés, p. 964.

Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — **Livres.** — Carlier (Jean-Yves), *La condition des personnes dan l'Union européenne* (Paul Lagarde), p. 971 — Ferrari (Franco) et Leible (Stefan), *Ein neues Internationales Vertragsrecht für Europa – Der Vorschlag für eine Rom I I- Verordnung*, Jenaer Wissenschaftliche Verlagsgesellschaft (Eva Lein), p. 973 — Moreau (Marie Ange), *Normes sociales, droit du travail et mondialisation — confrontations et mutations* (Fabienne Jault-Seseke), p. 980 — Parrot (Karine) *L'interprétation des conventions de droit international privé* (Horatia Muir Watt), p. 986.

II. — Revues.

.....
III. — **Index bibliographique**, avec le concours de T. Ballarino, J.-Y. Carlier, J.C. Fernández Rozas F. Knoepfler, P. Rogerson, S. Symeonidès et G. Duranton, p. 991

Tables annuelles 2007, p. 1049

Revue critique de droit international privé

Paul Lagarde
Bertrand Ancel

Horatia Muir Watt

DALLOZ

SOMMAIRE DU N° 4-2007

Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

- Fabien MARCHADIER. — La contribution de la Cour européenne des droits de l'homme à l'efficacité des conventions de La Haye de coopération judiciaire et administrative p. 677
- Maria LOPEZ DE TEJADA et Louis D'AVOUT — Les non-dits de la procédure européenne d'injonction de payer (règlement (CE) n° 1896/2006 du 12 décembre 2006) p. 717

Deuxième Partie. — Jurisprudence.

I. — NATIONALITÉ.

Accession de l'Algérie à l'indépendance. — Article 32-2 du Code civil. — Français de statut civil de droit commun. — Conservation de la nationalité française. — Possession d'état actuelle de français. — Présomption de possession du statut de droit commun. — Preuve contraire. — Solutions diverses. — Cour de Cassation (1^{re} Ch. civ.). — 25 avril 2007 (deux arrêts), note Paul Lagarde, p. 749.

II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

III. — CONFLITS DE LOIS.

Marriage. — Consentement. — Défaut de consentement. — Futur conjoint étranger. — Application de la loi française. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 28 novembre et 19 septembre 2007, note Bertrand Ancel, p. 755.

Convention de Genève du 19 mars 1931. — Conflit de lois en matière de chèque. — Domaine d'application. — Exclusion. — Responsabilité bancaire. — Responsabilité extra-contractuelle. — Banque. — Remise de chèque. — Défaut de vérification de la régularité du chèque. — Loi applicable. — Fait générateur du dommage. — Lieu où le compte est crédité. — Loi étrangère. — Equivalence avec la loi française. — Contenu non précisé. — Office du juge. — Défaut de base légale. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 23 janvier 2007, note Olivera Boskovic, p. 760.

Convention de Berne du 9 septembre 1886. — Contrefaçon. — Loi du pays où la protection est demandée. — Lieu des agissements délictueux. — Loi étrangère. — Preuve. — Office du juge. — Certificat de coutume. — Force probante. — Appréciation souveraine des juges du fond. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 30 janvier 2007, note Tristan Azzi, p. 769.

Intérêts. — Intérêts moratoires. — Loi applicable. — Condamnation étrangère. — Exécution en France. — Loi du for applicable. — Intérêts. — Intérêts moratoires. — Condamnation étrangère. — Exécution en France. — Point de départ du cours des intérêts. — Décision d'exequatur. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 6 mars 2007, note Rémy Libchaber, p. 784.

IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

Arbitrage international. — Clause compromissoire. — Insertion dans un contrat. — Chaînes de contrats translatifs. — Chaîne hétérogène. — Transmission de la clause entant qu'accessoire du droit d'action. — Arbitrage international. — Clause compromissoire. — Groupe de sociétés. — Extension de la clause compromissoire. — Filiales. — Implication dans l'exécution du contrat. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 27 mars 2007, note Fabienne Jault-Seseke, p. 798.

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. — Articles 8 et 14. — Non-reconnaissance pour défaut de conformité à la loi désignée par la règle de conflit du for de la reconnaissance d'une adoption plénière prononcée au Pérou. — Violation. — Cour européenne des droits de l'homme. — 28 juin 2007, note Patrick Kinsch, p. 807.

Exequatur. — Convention de Lugano. — Décision suisse. — Sentence arbitrale. — Contrariété. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 4 juillet 2007, note Laurence Usunier, p. 822.

Mesure d'instruction. — Référé moratoire. — Expertise. — Motif légitime. — Caractérisation. — Office du juge. — Loi du for. — Cour de cassation (1^{re} Ch. civ.). — 4 juillet 2007, note Horatia Muir Watt, p. 840.